

Programme Interreg IV
PROJET PREVENTION SUR LES MALADIES CARDIO-VASCULAIRES
MCPL, Arlon, le 8 avril 2008

Présents :

- M. CHIGIONI, CPAM des Ardennes
- A. CHAPELLE, MCPL
- K. HAQUIN, CRAM Nord Est
- H. LEWALLE, ANMC
- O. MOLON, CPAM des Ardennes
- C. PLAINCHAMP, MCPL
- Pr. E. SCHRÖDER, Hôpital de Mont-Godinne

Excusés :

- V.CARETTE, CRAM Nord Est
- L. GALANTI, Hôpital de Mont-Godinne
- M. HALLET, Directeur général de l'hôpital de Mont-Godinne
- P. PONCELET, MCPL

Rappel du contexte

Le projet transfrontalier de coopération en matière de prévention des maladies cardio-vasculaires s'inscrit dans l'objectif général et dans la priorité 3 du programme Interreg IV. La CPAM des Ardennes, la CRAM Nord-Est, les cliniques de Mont-Godinne, les centres hospitaliers de Sedan et Charleville Mézières et les Mutualités chrétiennes de la province de Luxembourg et de Namur sont les opérateurs de ce projet.

La présente réunion a pour objet l'examen des actions rédigées par les partenaires qui constitueront la fiche-projet à déposer dans le cadre du programme Interreg IV. Il y a notamment lieu de clarifier l'articulation des actions, de veiller à leur compatibilité sur les deux versants, de fixer les engagements de chaque opérateur et de réajuster le planning des échéances.

Documents de travail

- « Partie 2 – Présentation du projet » de la fiche-projet actions 1 à 4 (CPAM des Ardennes)
- Action 4¹ : actions de prévention primaire – animation au sein des écoles (MCPL)
- Projet Interreg IV – Aspect : Prévention du tabagisme (Mme Galanti)

Discussions

1. Analyse du document préparé par la CPAM

En préalable, Monsieur Molon informe les partenaires de l'obtention par la CPAM des Ardennes d'un cofinancement de 50 000 euros reçu des autorités régionales françaises dans le cadre Groupement Régional de Santé Publique (GRSP).

La CPAM insiste sur le fait que cette somme doit être engagée en 2008. Dès lors, il s'agit de se tenir à des délais pour le dépôt du projet (échéance prévue le 1^{er} juin 2008).

Le projet sera également présenté à l'occasion du Comité de Gestion de l'OFBS prévue le 24 avril prochain à Havré afin de permettre l'intégration de l'observatoire en qualité d'opérateur associé.

Présentation générale :

Des améliorations sont apportées au texte au niveau du choix du vocabulaire pour l'adapter aux réalités des deux versants et au langage médical.

¹ À modifier en « 5 »

Les publics-cibles sont redéfinis pour assurer une cohérence entre les actions : adultes en activité professionnelle et adolescents de 13 à 18 ans.

En ce qui concerne le territoire de l'action, les partenaires marquent leur accord pour un phasage en deux temps. La première phase ciblera le Sedanais et le pays de Bouillon. La seconde phase pourra généraliser l'action sur le territoire du sud de la province de Luxembourg et la région de Montmédy. Il convient en tout état de cause de supprimer le territoire du Hainaut.

Action : Il s'agit de définir les zones d'action et en particulier le « pays de Bouillon ».

Action 1 : création d'une structure de pilotage du projet

La composition du collège d'experts scientifiques est débattue. Le groupe s'accorde sur un nombre maximum de 8 personnes désignées pour toute la durée du projet.

Action : Pour la prochaine réunion, chaque partenaire fournit une liste de personnes susceptibles de faire partie de ce collège.

Action 2 : Réalisation d'un état des lieux et planification

Action : Henri Lewalle rédige cette action et la soumet au groupe avant la prochaine réunion.

Action 3 : Action de prévention primaire - réalisation et animation d'un outil commun (adultes)

Les partenaires dégagent la nécessité de charger quelqu'un de « l'animation » de l'exposition. Cette personne devra suivre l'exposition dans les différents lieux de présentation.

Le nombre de personnes touché doit être revu à la baisse au risque de ne pas atteindre l'objectif. Le secteur géographique doit encore faire l'objet de discussion vu la faiblesse du « tissu industriel » de la région de Bouillon. En effet, l'environnement économique de cette zone se compose principalement de PME familiales. Dès lors, la question de l'extension de l'action au zoning de Libramont doit être étudiée.

Action 4 : Action de prévention secondaire : suivi de sujets volontaires (adultes)

Tant pour l'action 3 que pour l'action 4, il convient de travailler en collaboration avec la médecine du travail.

Action : La MCPL va travailler à l'identification des organismes de médecine du travail actifs dans la province de Luxembourg et aux entreprises avec lesquelles ils collaborent.

2. Discussion sur le projet d'action 5 aspect alimentation de la MCPL et aspect prévention du tabagisme de l'hôpital Mont-Godinne (adolescents)

Une interrogation se posait sur l'articulation de l'action. Après discussion, la solution adoptée est la structure en trois « sous-actions » : l'action sur l'alimentation et une vie équilibrée au sens large, l'action sur le tabagisme et une action d'évaluation globale. En effet, le public-cible reste le même pour les deux thèmes traités et l'évaluation est possible dans le cadre scolaire.

Action : La MCPL et Mont-Godinne revoient la rédaction de l'action 5 selon la nouvelle articulation et la communiquent à tous les partenaires avant la prochaine réunion.

Calendrier et programme de travail

- Chaque partenaire élabore son budget provisoire pour le projet.
- Chaque partenaire affine la partie de la fiche-projet dont il a la charge et la soumet au groupe.
- Pour rappel, la fiche-projet doit être déposée auprès des équipes Interreg pour l'été.

La prochaine réunion est fixée au **mardi 6 mai 2008 à 14h30 à Charleville-Mézières en la salle du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie - 14 Avenue Georges Corneau**